



## ALBANIE



### *Secrétariat du Gouvernement Local* (*Secretariat of Local Government*)

Adresse :

**Ministry of Internal Affairs  
TIRANA  
Albania**

#### **1. Réglementation et exécution :**

L'organisation de la protection civile en Albanie est de la responsabilité du Secrétariat du Gouvernement Local du Ministère des Affaires Intérieures.

#### **2. Organisation :**

Le Ministère des Affaires Intérieures établit les plans d'intervention, planifiant d'avance l'organisation des secours et coordonnant les activités de l'armée et des services des autorités locales concernées.

#### **3. Personnel :**

En dépit de la désignation protection « civile », le principal intervenant est l'armée qui, au niveau local, est incorporée dans les forces de polices. Par conséquent la notion de « civile » fait référence plutôt au genre de risque, naturel et industriel, contre lequel le Secrétariat doit intervenir.

Les secouristes de compagnies publiques et privées prennent part aussi aux opérations de protection civile.